

CP OPM ACTUALITÉS 03/21

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer sur des thèmes importants et actuels de la Caisse de pension Optique / Photo / Métaux précieux :

Adaptation de la déduction de coordination au taux d'occupation

Il est dès à présent possible d'adapter la déduction de coordination au taux d'occupation dans les plans de prévoyance LPP B1, B3 et B4 de la CP OPM afin que vos collaborateurs et collaboratrices travaillant à temps partiel puissent également bénéficier de meilleures prestations dans la prévoyance professionnelle. Les prestations vieillesse, décès et invalidité sont en effet plus élevées puisque le salaire soumis à cotisations est augmenté en proportion.

Exemple:

Une personne assurée ayant un taux d'occupation de 40 % et percevant un salaire annuel de CHF 30 000 a actuellement un salaire soumis à cotisations de CHF 4 905 après application de la déduction de coordination complète de CHF 25 095.

La déduction de coordination adaptée au taux d'occupation de 40 % s'élève à CHF 10 038 (40 % de CHF 25 095) et le salaire soumis à cotisations atteint dans ce cas CHF 19 962 (CHF 30 000 moins CHF 10 038). Vous pouvez nous écrire à info@promesa.ch si vous souhaitez que nous vous fassions parvenir une offre.

Changement de plan de prévoyance LPP

Ainsi que nous vous en avons déjà informé dans l'édition CP OPM Actualités 03/20, nous nous permettons de vous rappeler qu'il serait opportun d'examiner ensemble avec vos collaborateurs et collaboratrices la possibilité de passer du plan de prévoyance BB, où seules sont assurées pour l'invalidité et le décès les prestations minimales selon la LPP, à un plan de prévoyance avec une couverture de risque élargie (le plan B4 par exemple). Le changement de plan de prévoyance peut se faire à tout moment. Nous vous conseillerons volontiers à ce sujet.

Évolution actuelle de la fortune

Le rendement absolu réalisé sur la fortune totale de la CP OPM s'élève à 6,16 % pour la période du 01.01.2021 au 30.09.2021.

Nous vous prions de bien vouloir communiquer ces informations à vos collaborateurs et collaboratrices. Nous sommes à votre entière disposition si vous avez des questions. Veuillez vous adresser à la direction de la Caisse de pension Optique / Photo / Métaux précieux en composant le 044 738 53 53 ou par e-mail adressé à info@promea.ch.

Schlieren, le 29 octobre 2021

Meilleures salutations

Caisse de pension Optique / Photo / Métaux précieux
La Commission d'assurance et la Direction

Caisse de pension Optique / Photo / Métaux précieux
Ifangstrasse 8, case postale, 8952 Schlieren
Tél. 044 738 53 53, fax 044 738 53 64
info@promea.ch, www.promea.ch